



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **19 juin 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

DÉLIBÉRATION POUR L'ACTE CONSTITUTIF DE LA SOCIÉTÉ CAD ENERGIE 1 SA ET LA PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL ACTION À HAUTEUR DE CHF 40'000.00

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 oui, 7 non et 1 abstention

1. D'approuver la création d'une Société anonyme « CAD Energie 1 SA» ayant pour but le financement, l'installation et l'exploitation d'un chauffage à distance sur la commune de Confignon.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 40'000 F destiné à la dotation pour 1/3 du capital actions de la Société anonyme « CAD Energie 1 SA».
3. De comptabiliser la participation de la commune de Confignon au capital de la Société anonyme « CAD Energie 1 SA» soit 40'000 CHF dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine financier.
4. En cas de moins-values constatées sur la valeur des actions, il y aura lieu de procéder à des amortissements équivalents qui figureront au budget de fonctionnement.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le **6 août 2018**.

Confignon, le 27 juin 2018

Le Président : Jean-Claude KORMANN